

Les questions et réponses suivantes ont trait à la DP 01R11-20-C044 pour des SERVICES DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN, à Jerseyville (Ontario)

- **SUPPRIMER l'Annexe B, Énoncé des travaux, ET LE REMPLACER par l'annexe en pièce jointe.**
- **SUPPRIMER l'Annexe G, Document de soumission, ET LE REMPLACER par l'annexe en pièce jointe.**

QUESTION 2

Faut-il nettoyer les vitres intérieures des portes?

RÉPONSE 2

Oui, deux fois par semaine. Se reporter à l'énoncé des travaux 1.2.

Nettoyage extérieur des vitres de portes de l'entrée principale et des fenêtres de bureau chaque mois (été). Se reporter à l'énoncé des travaux 4.3.

Nettoyage intérieur des fenêtres de bureau chaque mois (été). Se reporter à l'énoncé des travaux 4.2.

QUESTION 3

Faut-il nettoyer l'intérieur des appareils ménagers?

RÉPONSE 3

Seules les surfaces extérieures doivent être nettoyées et désinfectées une fois par semaine. Se reporter à l'énoncé des travaux 2.2.

QUESTION 4

Où les fournitures et le matériel de l'entrepreneur sont-ils entreposés?

RÉPONSE 4

L'entrepreneur doit apporter et emporter le matériel, les fournitures et les articles consommables qu'il utilise. Seuls les articles consommables fournis par l'ACPM sont entreposés sur place. Se reporter à l'énoncé des travaux « Responsabilité de l'entrepreneur ».

QUESTION 5

Changeons-nous les ampoules grillées?

RÉPONSE 5

L'entrepreneur doit changer les ampoules s'il constate qu'elles sont grillées et aviser la gestionnaire des opérations agricoles lorsqu'il faut obtenir des ampoules. L'ACPM fournira les ampoules.

QUESTION 6

À quelle fréquence les luminaires sont-ils nettoyés?

RÉPONSE 6

L'entrepreneur doit nettoyer l'intérieur des luminaires une fois par année, et lorsque des ampoules sont remplacées.

QUESTION 7

Que faut-il faire des matières recyclables?

RÉPONSE 7

L'entrepreneur doit ramasser les matières recyclables et les déchets de bureau, et les jeter dans les principaux bacs de recyclage et poubelles.

QUESTION 8

L'entrée principale extérieure doit-elle faire l'objet d'un nettoyage saisonnier particulier?

RÉPONSE 8

L'entrepreneur doit garder la zone immédiatement devant la porte exempte de feuilles et de débris deux fois par semaine. Il doit aussi balayer autour du cadre de porte et sous les avant-toits chaque mois pour enlever les débris et les toiles d'araignée (du 1^{er} mai au 31 octobre).

Les services de nettoyage et d'entretien doivent avoir lieu pendant les « heures de travail prévues » suivantes :

- Les mardis et les vendredis, entre 8 h et 16 h
- Jours fériés exclus

Il s'agit d'une installation sans fumée ni parfum.

IMMEUBLES

Immeuble principal

IMMEUBLE PRINCIPAL

1. DEUX FOIS PAR SEMAINE (les mardis et les vendredis)

1. Nettoyer l'extérieure de l'entrée principale pour en retirer les débris, les déchets et les mauvaises herbes.
2. Nettoyer et polir les vitres intérieures des entrées.
3. Passer un chiffon humide sur les comptoirs, les éviers et la table de la salle des employés.
4. Vider toutes les poubelles et les bacs de recyclage et remplacer les sacs utilisés ou souillés - Mettre les ordures et les matières recyclables dans les bacs principaux appropriés.
5. Remplacer les ampoules au besoin. - Supprimer
- Nettoyer l'intérieur des diffuseurs de lumière lors du remplacement d'une ampoule.
6. Remettre du papier dans les distributeurs d'essuie-tout au besoin.
7. Nettoyer les taches sur les portes, les interrupteurs et les murs.
8. Balayer tous les planchers.
9. Passer l'aspirateur sur tous les tapis et les protège-tapis.
10. SALLE DE BAIN
 - a) Nettoyer et désinfecter tous les comptoirs, distributeurs, éviers et les robinets.
 - b) Nettoyer et polir tous les miroirs.
 - c) Dégager toute obstruction dans les drains des éviers et les toilettes.
- S'il n'est pas possible de corriger la situation, aviser immédiatement le gestionnaire de la ferme.
 - d) Laver tous les planchers avec une vadrouille humide.
 - e) Vider toutes les poubelles et remplacer les sacs utilisés ou souillés - Mettre les ordures dans les bacs principaux appropriés.
 - f) Remplacer ou réapprovisionner les articles consommables au besoin.
 - g) Nettoyer les taches sur toutes les portes et tous les murs.

2. CHAQUE SEMAINE

1. Nettoyer et désinfecter toutes les poubelles.
2. Nettoyer et désinfecter les surfaces extérieures des appareils ménagers, les comptoirs et les éviers de la salle des employés.
3. Nettoyer et polir toutes les vitres intérieures des portes (3). - Supprimer
4. Nettoyer tous les planchers avec une vadrouille humide.
5. Nettoyer les taches sur les téléphones et désinfecter les récepteurs téléphoniques.
6. DOUCHES
 - a) Nettoyer et désinfecter tous les bancs et les robinets.
 - b) Nettoyer et désinfecter toutes les poignées de porte et les interrupteurs.
 - c) Nettoyer et désinfecter les rideaux de douche, les tringles, les planchers et les murs.
 - d) Dégager toute obstruction dans les drains de douche.
- S'il n'est pas possible de corriger la situation, aviser immédiatement le gestionnaire de la ferme
 - e) Laver tous les planchers avec une vadrouille humide.
 - f) Laver l'ensemble des plafonds, des portes, des cadres de porte et des murs.
7. SALLE DE BAIN
 - a) Nettoyer et désinfecter toutes les poubelles.
 - b) Nettoyer et désinfecter les poignées de porte, les interrupteurs et les distributeurs de papier hygiénique.
 - c) Laver l'ensemble des plafonds, des portes, des cadres de porte et des murs.

3. CHAQUE MOIS

1. Nettoyer les trappes d'aération.
2. Nettoyer les stores vénitiens avec un chiffon humide.
3. Nettoyer toutes les chaises en cuir avec un chiffon humide.
4. Épousseter toutes les surfaces normalement hors de portée, incluant les déclencheurs manuels d'alarme incendie, les rebords et les appuis des fenêtres et les trappes d'aération.
5. Passer l'aspirateur sur toutes les chaises en tissu.
6. **SALLE DE BAIN ET DOUCHES**
 - a) Détartre les éviers, les douches, les et les toilettes au besoin.

4. CHAQUE MOIS – SAISON (1^{er} mai au 31 octobre)

1. Balayer à l'extérieur de l'entrée de l'immeuble (incluant **autour du cadre de porte**, les avant-toits et les auvents) afin d'éliminer les toiles d'araignées, **les débris**, les mouches, etc.
2. Nettoyer et polir toutes les fenêtres intérieures.
3. Nettoyer toutes les fenêtres extérieures.

5. UNE FOIS PAR ANNÉE (septembre)

1. Nettoyer l'intérieur des luminaires (remplacer les ampoules au besoin)

RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur est responsable de fournir le stockage nécessaire pour tout consommable et tout équipement nécessaire à la réalisation des travaux.

1. ARTICLES CONSOMMABLES

L'entrepreneur doit fournir et maintenir des quantités suffisantes des articles suivants pour effectuer les travaux :

1. Nettoyants et désinfectants pour les toilettes et douches
2. Nettoyants et produits à polir pour meubles
3. Nettoyant à vitre
4. Produits de nettoyage généraux
5. Sacs pour aspirateur

Ces produits doivent respecter les normes mentionnées à l'annexe A - Modalités additionnelles n° 12 (Matériel et conformité au SIMDUT) et être adaptés à l'usage dans leurs distributeurs ou emplacements respectifs.

2. ÉQUIPEMENT

L'entrepreneur doit fournir et entretenir notamment le matériel suivant nécessaire à la réalisation des travaux :

1. Échelles
2. Vadrouilles et balais
3. Sceaux, chaudières et autres contenants
4. Aspirateurs
5. Chiffons de nettoyage, linges, plumeaux

RESPONSABILITÉ D'AAC

1. ARTICLES CONSOMMABLES

L'AAC a la responsabilité de fournir et de maintenir des quantités suffisantes des articles suivants :

1. Sacs en plastique pour les poubelles
2. Tubes/ampoules pour fluorescents
3. Désinfectant pour les mains
4. Savon pour les mains et distributeurs pour savon
5. Rouleaux d'essuie-tout
6. Papier hygiénique

DP n° 01R11-20-C044 – SERVICES D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE, Jerseyville (Ont.)

Prix pour la durée initiale du contrat

IMMEUBLE PRINCIPAL

N° d'article	Description	Unité	Nombre d'unités prévu (A)	Prix unitaire proposé (B)	Prix total (C) = (A x B)
1 / 2 / 3	Deux fois par semaine / Chaque semaine / Chaque mois	Mois	12		
4.1	Chaque mois - saison (mai à octobre) – Balayer à l'extérieur de l'immeuble	Mois	6		
4.2	Chaque mois - saison (mai à octobre) – Fenêtres intérieures	Mois	6		
4.3	Chaque mois - saison (mai à octobre) – Fenêtres extérieures	Mois	6		
5.1	Une fois par année (Septembre) - luminaires	Chaque	1		
TOTAL					T1

Description	Unité	Nombre d'unités prévu (A)	Prix unitaire proposé (B)	Prix total (C) = (A x B)
Travaux selon les besoins	Heure	15		
TOTAL				T2

Coût total pour la période initiale du contrat : (T1 + T2) = _____

Prix pour la première période d'option (1)

IMMEUBLE PRINCIPAL

N° d'article	Description	Unité	Nombre d'unités prévu (A)	Prix unitaire proposé (B)	Prix total (C) = (A x B)
1 / 2 / 3	Deux fois par semaine / Chaque semaine / Chaque mois	Mois	12		
4.1	Chaque mois - saison (mai à octobre) – Balayer à l'extérieur de l'immeuble	Mois	6		
4.2	Chaque mois - saison (mai à octobre) – Fenêtres intérieures	Mois	6		
4.3	Chaque mois - saison (mai à octobre) – Fenêtres extérieures	Mois	6		
5.1	Une fois par année (Septembre) - luminaires	Chaque	1		
TOTAL					T3

Description	Unité	Nombre d'unités prévu (A)	Prix unitaire proposé (B)	Prix total (C) = (A x B)
Travaux selon les besoins	Heure	15		
TOTAL				T4

Coût total de la première période d'option (1) : (T3 + T4) = _____

Prix pour la deuxième période d'option (2)

IMMEUBLE PRINCIPAL

N° d'article	Description	Unité	Nombre d'unités prévu (A)	Prix unitaire proposé (B)	Prix total (C) = (A x B)
1 / 2 / 3	Deux fois par semaine / Chaque semaine / Chaque mois	Mois	12		
4.1	Chaque mois - saison (mai à octobre) – Balayer à l'extérieur de l'immeuble	Mois	6		
4.2	Chaque mois - saison (mai à octobre) – Fenêtres intérieures	Mois	6		
4.3	Chaque mois - saison (mai à octobre) – Fenêtres extérieures	Mois	6		
5.1	Une fois par année (Septembre) - luminaires	Chaque	1		
TOTAL					T5

Description	Unité	Nombre d'unités prévu (A)	Prix unitaire proposé (B)	Prix total (C) = (A x B)
Travaux selon les besoins	Heure	15		
TOTAL				T6

Coût total de la deuxième période d'option (2) : (T5 + T6) = _____

Coût total pour la durée initiale du contrat _____

Coût total pour la période d'option 1 + _____

Coût total pour la période d'option 2 + _____

COÛT TOTAL DE LA SOUMISSION pour toutes les années = _____

Le fournisseur doit indiquer ce qui suit :

Nom du fournisseur/de l'entreprise : _____

Signature : _____

Date : _____